

# DIAG DÉCARBON'ACTION

**ACCÉLÉREZ  
LA DÉCARBONATION  
DE VOTRE  
ENTREPRISE**

Réalisez  
un bilan de gaz  
à effet de serre (GES)  
et réduisez de manière  
durable l'empreinte  
carbone de votre  
activité

# EDITORIAL



**Eric VERSEY**

Directeur exécutif  
en charge du Financement et du Réseau  
**Bpifrance**



**FRANÇOIS DE LAPORTALIÈRE**

Directeur Général  
**Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté**

Face à l'urgence climatique, Bpifrance et la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté allient leurs forces au service de la transition écologique et énergétique des TPE et PME.

Quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, toutes les entreprises sont concernées par la transition climatique : pour réaliser des économies et rester compétitives, continuer à être référencées par les donneurs d'ordres, répondre aux attentes des clients, et plus globalement, pour s'inscrire dans une trajectoire vertueuse.

Le défi est de taille, et nous sommes convaincus que c'est en allant sur le terrain, au contact des entreprises sur l'ensemble du territoire, que nous pourrons accompagner au mieux les dirigeants et avoir un réel impact.

Le partenariat entre Bpifrance et la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour le déploiement des Diag Décarbon'Action est donc essentiel pour toucher le plus grand nombre d'entreprises, en s'appuyant sur une méthodologie robuste et un réseau d'experts sélectionnés par Bpifrance, tout en bénéficiant d'un cofinancement par l'ADEME.

A travers ce partenariat, c'est l'expertise de Bpifrance et la densité du réseau de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté qui sont combinées pour accélérer la transition des TPE et PME de la région !

Alors que nous sommes chaque jour les témoins de l'accélération du dérèglement climatique, l'heure est plus que jamais aux actions concrètes pour accompagner un changement de trajectoire radical. C'est pourquoi, au sein de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain, nous accompagnons de manière concrète, les TPE et PME de notre région, dans leurs projets de transformation et de transition énergétique et écologique.

Nous avons ainsi développé un dispositif d'offres ambitieux, afin de les aider à concrétiser leurs efforts en termes de réduction de leur empreinte environnementale. C'est donc dans ce cadre que nous proposons à nos clients Entreprises l'accompagnement d'experts reconnus grâce au « Diag Décarbon'Action », en partenariat avec Bpifrance et subventionné par l'ADEME (Agence de la Transition Écologique), nos clients TPE et PME peuvent réaliser ainsi un bilan GES (gaz à effet de serre), puis construire un plan d'action pour atténuer leur empreinte carbone et le mettre en valeur.

En tant que banque coopérative engagée pour notre territoire, nous sommes convaincus que notre responsabilité première est de soutenir les projets et les initiatives de nos clients qui garantissent un avenir durable à toutes les générations.



## pour décarboner votre entreprise



1

Munissez-vous de votre numéro de SIREN et réalisez votre test d'éligibilité sur [diag.bpifrance.fr](http://diag.bpifrance.fr)



2

Une fois votre souscription validée par Bpifrance, vous recevez votre contrat sous 15 jours et nous sélectionnons un expert pour vous.



3

L'expert prend contact avec vous pour définir les modalités du diagnostic (calendrier, méthode, jalons, livrables). Vous recevez alors la 1<sup>ère</sup> facture du bureau d'études.



4

L'expert se déplace dans vos locaux pour rencontrer vos équipes, les sensibiliser, les former, et récolter les données nécessaires à la réalisation du bilan GES.



## LE DIAG DÉCARBON'ACTION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Un **bilan GES** (gaz à effet de serre) complet suivi d'un accompagnement personnalisé pour réduire durablement l'empreinte carbone de votre entreprise.
- Un **expert habilité par Bpifrance** qui se rend chez vous pour analyser vos pratiques et les émissions de gaz à effet de serre liées à votre activité
- Une **méthode** élaborée avec la collaboration de l'ADEME et de l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC)
- Une prestation à coût limité, **subventionnée jusqu'à 60%** par l'ADEME\* pour initier ou renforcer la transition énergétique et écologique de votre entreprise.
- Un levier efficace pour **embarquer vos parties prenantes dans une décarbonation** qui ne peut être, par définition, que collective, et un moyen efficace de faire de votre décarbonation un élément de **compétitivité**.

\* Sous réserve d'éligibilité.

6

L'expert vous fournit un rapport de synthèse, votre plan d'action sur-mesure pour réduire vos émissions GES et un kit de communication pour vous aider à valoriser votre démarche. Vous recevez alors la seconde facture du bureau d'étude pour règlement du solde. Vous envoyez ensuite à Bpifrance vos 2 justificatifs de règlement ainsi que votre RIB pour recevoir votre subvention.

5

L'expert établit un bilan des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre de votre entreprise.

7

Décarbonnez votre entreprise en valorisant votre démarche et embarquez vos parties prenantes. Votre bilan GES doit aussi être publié sur le site de l'ADEME.

TESTEZ VOTRE  
ÉLIGIBILITÉ  
sur

[diag.bpifrance.fr](http://diag.bpifrance.fr)



# DES EXPERTS HABILITÉS, FORMÉS ET OUTILLÉS

---

Bénéficiez de conseils d'experts spécialistes de la décarbonation.

Afin de vous proposer un accompagnement de qualité, **Bpifrance** et **l'ADEME** ont habilité, formé et outillé un ensemble de bureaux d'études répartis sur le territoire français.

Reconnus pour leur savoir-faire et leurs compétences techniques, ils s'engagent à vos côtés durant 6 à 8 mois, pour faire de votre transition énergétique et écologique votre meilleur atout.

## À QUI S'ADRESSE LE DIAG DÉCARBON'ACTION ?

---

- Vous êtes une entreprise de moins de 500 salariés, **de tous secteurs d'activité**, située sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM ?
- Vous souhaitez réaliser votre premier bilan GES (gaz à effet de serre) ou mettre à jour un bilan GES de plus de 5 ans ?
- Vous avez la volonté de réduire de manière durable l'empreinte carbone de votre entreprise ?

**Le Diag Décarbon'Action est fait pour vous !**



**DEPUIS 2021, PRÈS DE 1 000 ENTREPRISES  
SONT ENTRÉES EN DÉCARBON'ACTION**

---

**97 %**

**DES CLIENTS  
SONT SATISFAITS DE  
CET ACCOMPAGNEMENT  
ET LE RECOMMANDENT**



## TÉMOIGNAGE



Disposer d'un bilan chiffré nous a aidé à nous projeter : sans cela, il aurait été plus difficile de mobiliser l'ensemble de l'entreprise sur ces sujets.

D'autant plus qu'il s'agit de problématiques transverses et techniques, généralement plus ardues à attaquer pour un dirigeant de PME. ”

Philippe Truelle,  
Président-Directeur général de CDM Lavoisier

## TARIFS

**4 000€ HT**  
APRÈS SUBVENTION  
DE 60 %

pour les entreprises  
de moins de 250 salariés

**6 000€ HT**  
APRÈS SUBVENTION  
DE 40 %

pour les entreprises  
de moins de 500 salariés

## VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

[Testez votre éligibilité !](#)

## UNE QUESTION ?

[Contactez-nous](#)

**LE DIAG DÉCARBON'ACTION,  
UN ACCOMPAGNEMENT  
OPÉRÉ PAR BPIFRANCE  
EN PARTENARIAT  
AVEC L'ADEME**